

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : DA SILVA Corinne, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, MM : BURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick, RIEGERT Roland

Absents excusés: HANIFA Aurélie (procuration à ENGASSER Thierry), TRIPONEL Stéphanie (procuration à RIEGERT Roland) et LAURENT Jérôme (procuration à BRODHAG Sébastien)

A été nommé secrétaire : WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu du 23 octobre 2018**
2. **Création d'un poste d'informaticien mutualisé**
3. **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement durant le 1^{er} trimestre 2019**
4. **Convention de mutualisation de matériel**
5. **Amélioration de l'usage du complexe sportif**
6. **Projet de rénovation de la salle des fêtes**
7. **Approbation du rapport sur la qualité de l'eau**
8. **Tour de table / Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

Il propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- 03. Modification du tableau des effectifs**
- 06. Convention de mutualisation de personnel**
- 09. Acquisition de terrain – BONNABAUD Denis**
- 10. Acquisition de terrain – Consorts BAGARD**

1. Approbation du compte-rendu du 23 octobre 2018

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Création d'un poste d'informaticien mutualisé

Considérant que la création d'un poste permanent de Technicien informatique mutualisé, relevant du grade de Technicien Principal 1ère classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, est rendue nécessaire pour les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer et Petit-Landau.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- À compter du 01/01/2019, un poste permanent de Technicien informatique mutualisé relevant du grade de Technicien principal 1ère classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Ce poste comprend notamment des missions d'assistance, de conseil et de dépannage informatique.
- L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

3. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter le tableau des effectifs qui s'établit comme suit

GRADE OU EMPLOI	CAT.	EFF. BUDG.	EFF. POURVUS	TPS NC
Attaché	A	1.00	1.00	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1.00	1.00	
Rédacteur Principal 2ème classe	B			
Rédacteur	B			
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	1.00	1.00	
Adjoint administratif de 1ère classe	C			
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1.00		
Technicien principal de 1ère classe	B	2.00	2.00	
Technicien supérieur	B			
Agent de maîtrise	B	1.00	1.00	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1.00	1.00	
Adjoint technique territorial	C	2.00	2.00	1.00
ATSEM	C	3.00	2.00	2.00
TOTAL GENERAL		13.00	11.00	3.00

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

4. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement durant le 1^{er} trimestre 2019

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que

"dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption."

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir courant mars 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5. Convention de mutualisation de matériel (broyeur et chapiteau)

Par courrier du 2 juillet 2018, Mulhouse Alsace Agglomération a informé se séparer de certains matériels et équipements stockés au centre nautique Aquarhin. Ces équipements étaient auparavant propriété de la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud.

Les communes membres de cette ancienne communauté ont décidé de stocker les différents équipements au sein de leurs communes respectives et, dans le cadre de la mutualisation de matériel entre communes, s'engagent à mettre à disposition des autres communes les différents équipements.

Ainsi, le Broyeur de végétaux sera stocké à Hombourg dans les locaux des services techniques, et le chapiteau sera stocké à Niffer. Ils seront à la disposition des cinq communes parties prenantes (Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer et Petit-Landau) et de leurs associations.

Afin d'assurer une bonne gestion de ces matériels, des conventions de mutualisation sont rédigées.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention de mutualisation du broyeur
- approuve la convention de mutualisation du chapiteau
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

6. Convention de mutualisation de personnel

Suite aux négociations entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes ex-membres de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud relatives à la rétrocession des compétences, il a été convenu que le poste d'informaticien mutualisé sera désormais porté par la commune de Hombourg pour le compte des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer et Petit-Landau.

Afin de fixer l'ensemble des modalités relatives à cette mutualisation, une convention de mutualisation doit être établie entre les parties.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention de mutualisation de personnel
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

7. Amélioration de l'usage du complexe sportif

Monsieur le Maire explique que ce bâtiment, d'une vingtaine d'années, a été conçu avec l'idée d'un concierge. Or, avec le temps, certains usages ont été atteints, d'autres n'existent même pas. De nombreuses déviances ont eu lieu au fil du temps. Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose donc de repenser l'usage de ce bâtiment et d'effectuer quelques petits travaux pour sécuriser les murs et les occupants, éviter les abus et garder les lieux propres pour les nombreuses locations annuelles. Ses propositions serviront à faciliter le flux de tous les utilisateurs.

Voici ces propositions :

- Création d'une paroi située entre l'accès aux toilettes et les vestiaires afin d'éviter que les sportifs puissent passer par les vestiaires avant d'accéder au plateau sportif car actuellement, les sportifs accèdent au complexe directement par le plateau sportif, salissant tout au passage. Cette paroi délimitera le club house des vestiaires.
- Transformation du bureau de Miguel en salle de stockage avec transformation de la porte en une porte plus large permettant le rangement aisé du matériel.
Il précise que des travaux d'installation d'un système de plomberie adapté au remplissage de l'autolaveuse ont déjà été effectués.
- Installation d'un visiophone dans chaque salle associative afin de permettre aux responsables de donner l'accès au couloir associatif aux bonnes personnes.
- Installation d'un wc destiné exclusivement aux musiciens de la salle de musique des dièses et bémols car actuellement, il leur est interdit d'utiliser les toilettes du club-house afin de ne pas salir le club-house loué aux particuliers.
- Une nouvelle gestion des alarmes et des clefs sera également à définir.

Nous n'avons pas encore d'estimation financière, mais Monsieur le Maire précise que ce ne sont pas de gros chantiers, mais ces chantiers sont indispensables à la bonne organisation de ce bâtiment

Sabine MESSMER propose l'installation d'un cahier ou d'un panneau de doléances sur place. Très bonne idée !

Certains élus s'inquiètent de la gestion des bâtiments suite au départ en retraite de Miguel MUDDARRA. Monsieur le Maire les rassure en expliquant que Fabienne ROELLINGER s'occupe dorénavant des états des lieux entrant et sortant et que les plannings des agents techniques ont été

réorganisés pour pouvoir inclure le nettoyage des salles lorsque c'est nécessaire. Il n'y aura pas de nouvel agent technique durant les 6 prochains mois.

8. Projet de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré un programmiste pour nous accompagner dans le projet de rénovation de la salle des fêtes (un programmiste sert à étudier, analyser et comprendre le bâtiment afin de mieux réfléchir à sa modification). La première rencontre a été très riche et très positive. Monsieur le Maire pense que le projet mérite et nécessite ce type d'intervenant. Ce projet est important et doit absolument tenir la route. Pour rappel, un agrandissement de la salle a été abordé, ainsi que la suppression du parking avant.

Ce programmiste nous propose des honoraires de 100€ de l'heure. Vérification faite, l'ADAUHR nous a demandé le même tarif pour le Comptoir. La même méthode que pour le Comptoir sera adoptée : le Conseil Municipal proposera des solutions (avec création d'un groupe de pilotage), le programmiste nous accompagnera en nous disant si c'est tenable, puis un concours d'architectes sera lancé. Nous garderons toujours la main sur le projet.

Le projet de la maison ONF a également été abordé et le programmiste, très réceptif, inspirait vraiment confiance.

Monsieur le Maire propose donc d'accepter l'offre du cabinet Tout Un Programme, représenté par Monsieur Fortin. L'ensemble des conseillers partageant l'avis de Monsieur le Maire, l'offre sera acceptée.

Plusieurs idées sont lancées : agrandissement et insonorisation du bâtiment, réfection et unification des cuisines, lieux de stockage à repenser, etc...

Monsieur le Maire propose de visiter des salles des fêtes du secteur afin de s'inspirer d'autres projets.

9. Approbation du rapport sur la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 du Syndicat des Eaux.

Le rapport présente, tous reports de 2016 déduits, un solde d'exécution de 480 035,42€.

La qualité de l'eau est identique aux années précédentes, ainsi que le tarif de consommation.

Le rendement du réseau s'élève à 77,9% et le nombre d'abonnés à évolué de 1,8% de 2016 à 2017.

L'assemblée en a pris connaissance.

Monsieur le Maire, en tant que Président du Syndicat intercommunal des Eaux, en profite pour informer les élus des prochains travaux de changement de la conduite d'eau dans la zone industrielle.

10. Acquisition de terrain – BONNABAUD Denis

La parcelle sise section 01 n°156 située 1 rue du 6ème RTM, propriété de M. BONNABAUD Jean, doit être divisée par l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage.

Après accord des propriétaires et passage du géomètre, il est proposé d'acquérir, à l'euro symbolique, l'emprise du trottoir correspondant à une surface de 31m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- donne son accord pour l'acquisition de l'emprise de trottoir de la parcelle susvisée à l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tous documents y relatifs.

11. Acquisition de terrain – Consorts BAGARD

La parcelle sise section 01 n°91 située 3 rue du 6ème RTM, propriété de M. et Mme BAGARD Christian, doit être divisée par l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage.

Après accord des propriétaires et passage du géomètre, il est proposé d'acquérir, à l'euro symbolique, l'emprise du trottoir correspondant à une surface de 42m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention

- donne son accord pour l'acquisition de l'emprise du trottoir de la parcelle susvisée à l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tous documents y relatifs.

12. Tour de table / Divers

- Roland RIEGERT trouve que la rue du Canal d'Alsace est trop pauvre en illuminations de Noël. Lila SAUPIN partage cet avis. Les luminaires en place n'éclairent plus assez. Il faudrait profiter des promotions de janvier pour effectuer les achats de luminaires pour Noël prochain. Monsieur le Maire acquiesce.
- Anne-Catherine LEMOINE rappelle que le délai des dépôts des articles pour le bulletin communal était fixé au 04 décembre et que très peu l'ont respecté ce qui engendre une grosse charge de travail dans un délai très court. Elle demande donc à tous de respecter les délais des mois prochains.
- Patrick RIEGERT demande où en est la fibre ? Monsieur le Maire lui explique que les travaux avancent comme prévu et aux yeux de tous. Après la phase travaux aura lieu la phase de démarchage de 3 mois. Il faut être patients. Nous passerons juste après Petit-Landau.
- Monsieur le Maire explique que la municipalité a en projet d'améliorer la voirie de la rue du Canal d'Alsace (affaissement, signalisation horizontale, etc...). Le sujet sera réabordé au moment du budget.
- Patrick RIEGERT s'interroge sur les nuisances d'Euroglas. Monsieur WENTZ explique que l'étude de bruit est terminée et que sa présentation s'effectuera dès validation de la DREAL.
- Sébastien BRODHAG demande quand aura lieu l'enfouissement de la ligne haute tension entre Hombourg et Petit-Landau. Monsieur le Maire confirme que ces travaux sont prévus pour février/mars 2019.

- Sabine MESSMER fait remonter que l'AS NIFFER n'est pas munie de la clef qui gère la lumière du plateau sportif.
- Lila SAUPIN : est ravie du Marché de Noël 2018 qui a été magique ! Le cadre était superbe ! Elle en profite pour féliciter Raymond MOEBEL et Nicolas WENTZ pour leur travail de suivi de chantier du Comptoir. Les parents d'élèves se sont très investis dans la fabrication des décorations à vendre qui ont eu beaucoup de succès. Anne-Catherine LEMOINE félicite également le travail de Lila SAUPIN et du service technique pour le décor encore une fois très réussi du parvis.

Hélas, il y a eu très peu de monde aux Pères Noël à motos du 08 décembre 2018 et se désolé particulièrement du manque d'élus présents. Elle informe donc qu'elle ne compte plus organiser l'évènement si ce manque de soutien aux jeunes perdure.

- Raymond MOEBEL fait un point sur les travaux en cours :
 - o Les travaux du presbytère viennent de se terminer conformément au planning.
 - o Un local de rangement de poubelles au complexe sportif est en train d'être construit.
 - o Un garage à vélo couvert va bientôt voir le jour devant la MJC.
 - o Une rosace en pavés fermera le trou initialement prévu pour un arbre sous la casquette de la MJC.
 - o La création d'un rangement structuré pour les affaires de Noël est également en cours.
 - o Les travaux de réfection de la peinture intérieure de l'église vont démarrer et dureront pour une durée de 3 mois environ. Les cloches ne sonneront pas durant cette période. Il en profite pour remercier tous ceux qui ont pris la peine d'aller voter pour le choix de la fresque du plafond. Il présente la peinture commandée.
 - o Le comptoir : il demande l'avis du Conseil Municipal quant à la mise en place de portes en arrière sous l'auvent du Comptoir.

Il est déploré les dégradations rencontrées sous le hangar du comptoir. Des graffitis ont été constatés le lendemain de l'ouverture dans les toilettes.

- Agenda :
 - o Prochains CM : 23/01/2019, 07/03/2019, 14/05/2019 et 19/06/2019. Attention, l'horaire du conseil est avancé à 19h30.

La séance est levée à 22h45.